

Décision relative à une modification administrative d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

N° AMM : FR-2019-0064

Vu les dispositions du règlement (UE) N°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de modification administrative portant sur le changement d'adresse du détenteur, l'ajout de quatre nouveaux noms commerciaux dans les méta RCP 1, 3 et 4 et l'ajout d'un site de fabrication pour la famille de produits **YANCO TRANSFLUTHRIN PRODUCT FAMILY**,*

de la société *Yanco Insecticide Solutions Ireland Limited*

enregistrée sous le numéro *BC-XC065263-40*

Article 1^{er}

La modification administrative de l'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits désignée ci-dessus **est accordée** en France dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

Article 2

Il conviendra de mettre en place une veille relative à la résistance des moustiques à la substance active transfluthrine et de fournir un bilan de cette veille au renouvellement de l'autorisation.

Article 3

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de la présente décision est fixée au 26 mars 2029.

A Maisons-Alfort, le

15 AVR. 2021

Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

Les modifications apportées par la présente décision sont indiquées en italique.

Partie I. - Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	YANCO TRANSFLUTHRIN PRODUCT FAMILY
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

1.2. Type de famille de produits

Types de produit	TP18
------------------	------

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	YANCO INSECTICIDE SOLUTIONS IRELAND LIMITED
	Adresse	<i>MBSL, 13 CLASSON HOUSE DUNDRUM BUSINESS PARK, DUNDRUM D14 W9Y3 DUBLIN IRLANDE</i>
Numéro de demande	BC-XC065263-40	
Type de demande	Demande de modification administrative (NA-ADC)	
Numéro d'autorisation	FR-2019-0064	
Date d'autorisation	12/06/2019	
Date d'expiration de l'autorisation	26/03/2029	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	YANCO LIMITED
Adresse du fabricant	1 ESTUARY BANKS, ESTUARY COMMERCE PARK L24 8RQ, LIVERPOOL, ROYAUME-UNI
Emplacement des sites de fabrication	1 ESTUARY BANKS, ESTUARY COMMERCE PARK L24 8RQ, LIVERPOOL, ROYAUME-UNI
	<i>AGRECOL SP. Z O.O., MESZNY 2, 98-400 WIERUSZÓW, POLOGNE</i>

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Transfluthrin
Nom du fabricant	BAYER SAS BAYER ENVIRONMENTAL SCIENCE
Adresse du fabricant	16 RUE JEAN-MARIE LECLAIR, CP 106, 69266 LYON CEDEX 09 FRANCE
Emplacement des sites de fabrication	BAYER VAPI PRIVATE LIMITED (FORMERLY, BILAG INDUSTRIES PVT. LTD.) II PHASE, GIDC, VAPI-396195, GUJARAT STATE, INDE

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Transfluthrine	(1R,3S)-3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-dimethyl-1-cyclopropanecarboxylic acid (2,3,5,6-tetrafluorophenyl)methyl ester	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,466 (sans support : 3,66)	0,466 (sans support : 3,70)
4-tert-butylcyclohexyl	4-tert-butylcyclohexyl acetate	Parfum	32210-23-4	250-954-9	0,08 (sans support : 0,63)	0,19 (sans support : 1,51)
Linalool	3,7-dimethylocta-1,6-dien-3-ol	Parfum	201-134-4	78-70-6	0,095 (sans support : 0,76)	0,16 (sans support : 1,26)

2.2. Type de formulation

Produit diffuseur de vapeur

Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 1

1. Information administrative sur le Méta RCP 1

1.1. Identification du Méta RCP 1

Identification	Meta RCP 1
-----------------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP18
---------------------	------

2. Composition du Méta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Transfluthrine	(1R,3S)-3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-dimethyl-1-cyclopropanecarboxylic acid (2,3,5,6-tetrafluorophenyl)methyl ester	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,466 (sans support : 3,70)	0,466 (sans support : 3,70)
4-tert-butylcyclohexyl	4-tert-butylcyclohexyl acetate	Parfum	32210-23-4	250-954-9	0,08 (sans support : 0,63)	0,08 (sans support : 0,63)
Linalool	3,7-dimethylocta-1,6-dien-3-ol	Parfum	201-134-4	78-70-6	0,16 (sans support : 1,26)	0,16 (sans support : 1,26)

2.2. Type de formulation

Produit diffuseur de vapeur

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 1

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë - catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - catégorie 1
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P102 : Tenir hors de portée des enfants P261 : Éviter de respirer les vapeurs P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P391 : Recueillir le produit répandu.

	P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation.
Note	-

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Feuille imprégnée contre les moustiques – Intérieur – Non professionnels

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Moustiques - <i>Aedes sp.</i> - <i>Anopheles sp.</i> - <i>Culex sp.</i> Stade adulte
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Diffusion par combustion La combustion du papier prend en général 5 minutes
Dose(s) et fréquence(s) d'application	1 feuille de papier imprégnée (0,08 X 0,0625) pour 10 m ² de surface au sol
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Livret contenant un maximum de 18 feuilles de papier emballées dans des sachets en Natureflex NK23 (100mm x 160mm ou 85mm x 120mm) Emballages secondaires Option 1 : carton (350 x 252 x 90mm) contenant entre 240 à 480 sachets Option 2 : carton (170 x 110 x 1600mm) *Natureflex est un bioplastique (cellulose laminée avec un film plastique)

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Après combustion de la feuille de papier imprégnée, quitter la pièce immédiatement et ne pas y entrer pendant 10 minutes.
- Aérer la pièce après utilisation.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas utiliser plus de 2 feuilles par maison et par jour.
- Éviter de respirer les fumées.
- Se laver soigneusement les mains après manipulation.
- Pour éviter le contact alimentaire, ne pas utiliser dans les cuisines ou autres lieux de stockage ou de préparation des denrées alimentaires.
- Eloigner les animaux domestiques pendant l'utilisation.
- Couvrir tous les aquariums avant application.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : rincer avec précaution à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin si une réaction allergique/irritation se développe, persiste ou s'aggrave.
- EN CAS D'INGESTION : consulter un médecin ou appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON et montrer l'étiquette du produit.
- Si l'infestation persiste, contacter un opérateur de la lutte anti-vectorielle professionnel.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 24 mois
- Stocker à l'abri de la lumière.

6. Autre(s) information(s)

- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	ECO PAPIER INSECTICIDE (LAVANDE) PAPIERS A BRULER AVIRO MOSQUITO KILLER PAPER				
Numéro d'autorisation	FR-2019-0064-01-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Transfluthrine	(1R,3S)-3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-diméthyl-1-cyclopropanecarboxylic acid (2,3,5,6-tetrafluorophenyl)méthyl ester	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,466 (sans support : 3,70)
4-tert-butylcyclohexyl	4-tert-butylcyclohexyl acetate	Parfum	32210-23-4	250-954-9	0,08 (sans support : 0,63)
Linalool	3,7-diméthyl-octa-1,6-dien-3-ol	Parfum	201-134-4	78-70-6	0,16 (sans support : 1,26)

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Méta RCP 2

1. Information administrative sur le Méta RCP 2

1.1. Identification du Meta RCP 2

Identification	Meta RCP 2
-----------------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP18
----------------------------	------

2. Composition du Méta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Transfluthrine	(1R,3S)-3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-dimethyl-1-cyclopropanecarboxylic acid (2,3,5,6-tetrafluorophenyl)methyl ester	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,466 (sans support : 3,66)	0,466 (sans support : 3,66)
4-tert-butylcyclohexyl	4-tert-butylcyclohexyl acetate	Parfum	32210-23-4	250-954-9	0,19 (sans support : 1,51)	0,19 (sans support : 1,51)
Linalool	3,7-dimethylocta-1,6-dien-3-ol	Parfum	201-134-4	78-70-6	0,095 (sans support : 0,76)	0,095 (sans support : 0,76)

2.2. Types de formulations

Produit diffuseur de vapeur

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 2

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë - catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - catégorie 1
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Étiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P102 : Tenir hors de portée des enfants P261 : Éviter de respirer les vapeurs P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation.
Note	-



4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Feuille imprégnée contre les moustiques – Intérieur – Non professionnel

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Moustiques - <i>Aedes sp.</i> - <i>Anopheles sp.</i> - <i>Culex sp.</i> Stade adulte
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Diffusion par combustion
Dose(s) et fréquence(s) d'application	1 feuille de papier imprégnée (0,08 X 0,0625) pour 10 m ² de surface au sol La combustion du papier prend en général 5 minutes
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Livrets contenant un maximum de 18 feuilles de papier emballés dans des sachets en Natureflex NK23 (100mm x 160mm ou 85mm x 120mm) Emballages secondaires Option 1 : carton (350 x 252 x 90mm) contenant entre 240 à 480 sachets Option 2 : carton (170 x 110 x 1600mm) *Natureflex est un bioplastique (cellulose laminée avec un film plastique)

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2



5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Après combustion de la feuille de papier, quitter la pièce immédiatement et ne pas y entrer pendant 10 minutes.
- Aérer la pièce après utilisation.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas dépasser 2 feuilles par maison et par jour
- Éviter de respirer les fumées.
- Se laver soigneusement les mains après manipulation.
- Pour éviter le contact alimentaire, ne pas utiliser dans les cuisines ou autres lieux de stockage ou de préparation des denrées alimentaires
- Éloigner les animaux domestiques pendant l'utilisation.
- Couvrir tous les aquariums avant application.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : rincer avec précaution à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin si une réaction allergique/irritation se développe, persiste ou s'aggrave.
- EN CAS D'INGESTION : consulter un médecin ou appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON et montrer l'étiquette du produit
- Si l'infestation persiste, contacter un opérateur de la lutte anti-vectorielle professionnel.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 24 mois
- Stocker à l'abri de la lumière

6. Autre(s) information(s)

- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	ECO PAPIER INSECTICIDE (LAVANDE) PAPIERS A BRULER				
Numéro d'autorisation	FR-2019-0064-02-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Transfluthrine	(1R,3S)-3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-diméthyl-1-cyclopropanecarboxylique acid (2,3,5,6-tetrafluorophenyl) methyl ester	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,466 (sans support : 3,66)
4-tert-butylcyclohexyl	4-tert-butylcyclohexyl acetate	Parfum	32210-23-4	250-954-9	0,19 (sans support : 1,51)
Linalool	3,7-diméthyl-1,6-dien-3-ol	Parfum	201-134-4	78-70-6	0,095 (sans support : 0,76)

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Méta RCP 3

1. Information administrative sur le Méta RCP 3

1.1. Identification du Meta RCP 3

Identification	Meta RCP 3
----------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 3	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP18
---------------------	------

2. Composition du Méta RCP 3

2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Transfluthrine	(1R,3S)-3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-dimethyl-1-cyclopropanecarboxylic acid (2,3,5,6-tetrafluorophenyl)methyl ester	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,466 (sans support : 3,70)	0,466 (sans support : 3,70)
4-tert-butylcyclohexyl	4-tert-butylcyclohexyl acetate	Parfum	32210-23-4	250-954-9	0,08 (sans support : 0,63)	0,08 (sans support : 0,63)
Linalool	3,7-dimethylocta-1,6-dien-3-ol	Parfum	201-134-4	78-70-6	0,16 (sans support : 1,26)	0,16 (sans support : 1,26)

2.2. Types de formulations

Produit diffuseur de vapeur

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 3

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë - catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - catégorie 1
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P102 : Tenir hors de portée des enfants P261 : Éviter de respirer les vapeurs P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P391 : Recueillir le produit répandu P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.
Note	-

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Feuilles imprégnées contre les mites des vêtements – intérieur – Non professionnels

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Mites des vêtements (<i>Tineidae sp.</i>) Stade adulte
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Evaporation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Trois feuilles doubles imprégnées (0,16 × 0,0625 m) pour un volume de placard/tiroir/penderie de 0,5 m ³ Efficace jusque 3 mois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Livrets contenant un maximum de 18 feuilles de papier emballées dans des sachets en Natureflex NK23 (85 mm x 120 mm ou 100 mm x 160 mm) Emballages secondaires : Option 1 : carton (350 x 252 x 90 mm) contenant 160 sachets Option 2 : carton kraft imprimé (300 x 200 x 65 mm) Emballage tertiaire: cartons ondulés contenant les cartons kraft imprimés (de 6 à 48) ou les sachets individuels (jusqu'à 480 unités) *Natureflex est un bioplastique (cellulose laminée avec un film plastique)

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 3

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Se laver soigneusement les mains après manipulation.
- Eviter tout contact direct ou indirect avec l'alimentation.
- Eloigner les animaux domestiques pendant l'utilisation.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : rincer avec précaution à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin si une réaction allergique/irritation se développe, persiste ou s'aggrave.
- EN CAS D'INGESTION : consulter un médecin ou appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON et montrer l'étiquette du produit
- Si l'infestation persiste, contacter un opérateur de la lutte anti-vectorielle professionnel .

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchets dans un circuit de collecte approprié
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 24 mois
- Stocker à l'abri de la lumière

6. Autre(s) information(s)

- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 3

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	ECOMIT PYREL PAPIER ANTI-MITES PYREL PAPIER ANTI-MITES FRAICHEUR LAVANDE AVIRO MOTH KILLER PAPER BOOKLET AVIRO MOTH KILLER PAPER				
Numéro d'autorisation	FR-2019-0064-03-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Transfluthrine	(1R,3S)-3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-diméthyl-1-cyclopropanecarboxylique acid (2,3,5,6-tetrafluorophenyl) methyl ester	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,466 (sans support : 3,7)
4-tert-butylcyclohexyl	4-tert-butylcyclohexyl acetate	Parfum	32210-23-4	250-954-9	0,08 (sans support : 0,63)
Linalool	3,7-diméthyl-1,6-dien-3-ol	Parfum	201-134-4	78-70-6	0,16 (sans support : 1,26)

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Méta RCP 4

1. Information administrative sur le Méta RCP 4

1.1. Identification du Méta RCP 4

Identification	Meta RCP 4
-----------------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 4	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP18
----------------------------	------

2. Composition du Méta RCP 4

2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 4

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Transfluthrine	(1R,3S)-3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-dimethyl-1-cyclopropanecarboxylic acid (2,3,5,6-tetrafluorophenyl) methyl ester	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,466 (sans support : 3,70)	0,466 (sans support : 3,70)
4-tert-butylcyclohexyl	4-tert-butylcyclohexyl acetate	Parfum	32210-23-4	250-954-9	0,08 (sans support : 0,63)	0,08 (sans support : 0,63)
Linalool	3,7-dimethylocta-1,6-dien-3-ol	Parfum	201-134-4	78-70-6	0,16 (sans support : 1,26)	0,16 (sans support : 1,26)

2.2. Types de formulations

Produit diffuseur de vapeur

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 4

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë - catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - catégorie 1
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P102 : Tenir hors de portée des enfants P261 : Éviter de respirer les vapeurs P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P391 : Recueillir le produit répandu P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.
Note	-

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 4

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Cintres anti-mites – Non professionnels - Intérieur

Type de produit	TP18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Mites des vêtements (<i>Tineidae sp.</i>) Stade adultes
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Evaporation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Un cintre contenant trois feuilles simples imprégnées (0.08 × 0.0625 m) pour un volume de 0.25 m ³ de placard/tiroir/penderie. Efficace jusque 3 mois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Cintres emballés individuellement dans des sachets en plastique Natureflex NK23 (105 x 165mm ou 110 x 160mm) Emballages secondaires Cartons (kraft) contenant 1 à 10 cintres Cartons (170 x 180 x 180mm) contenant 24 à 48 cintres *Natureflex est un bioplastique (cellulose laminée avec un film plastique)

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 4

5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 4

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Accrocher un cintre sur la barre de la penderie pour protéger 0,25 m³ ou à l'intérieur de la porte de la penderie.
- Placer un cintre par tiroir ou sac de linge.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Se laver soigneusement les mains après manipulation du produit.
- Tenir les animaux à l'écart des placards et textiles traités.
- Éviter tout contact direct ou indirect avec l'alimentation.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : rincer avec précaution à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin si une réaction allergique/irritation se développe, persiste ou s'aggrave.
- EN CAS D'INGESTION : consulter un médecin ou appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON et montrer l'étiquette du produit.
- Si l'infestation persiste, contacter un opérateur de lutte antiparasitaire professionnel.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 24 mois
- Stocker à l'abri de la lumière

6. Autre(s) information(s)

- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 4

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	CROCHETS ANTI-MITES AVIRO MOTH KILLER HANGER				
Numéro d'autorisation	FR-2019-0064-04-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Transfluthrine	(1R,3S)-3-(2,2-Dichlorovinyl)-2,2-dimethyl-1-cyclopropanecarboxylic acid (2,3,5,6-tetrafluorophenyl)methyl ester	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,466 (sans support : 3,70)
4-tert-butylcyclohexyl	4-tert-butylcyclohexyl acetate	Parfum	32210-23-4	250-954-9	0,08 (sans support : 0,63)
Linalool	3,7-dimethylocta-1,6-dien-3-ol	Parfum	201-134-4	78-70-6	0,16 (sans support : 1,26)